Jean-Claude THOMAS Port: 06.18.57.79.97

Email: jct.thomas@orange.fr Dossier N°E21000045B/14

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Relative au confortement de la falaise de Villerville, ayant pour objet une autorisation environnementale, une déclaration d'intérêt général, une déclaration d'utilité publique, ainsi qu'une enquête parcellaire préalable à l'expropriation.

Procès-Verbal de la réunion du 19 novembre 2021 tenue à la Mairie de Villerville à 9h30

Assistaient à cette réunion :

Monsieur Michel MARESCOT Maire de Villerville et porteur du projet ;

Madame Karine HAGEN Secrétaire de Mairie;
 Madame Marie-Laure KRESEC Co-gérante société EnVu 2;

- Monsieur François DEGUSSEAU Directeur – Normandie Assistance à Maîtrise d'Ouvrage;

Monsieur Marcel VASSELIN : Président de la commission d'enquête ;
 Monsieur Alain BOUGRAT : Membre de la commission d'enquête ;
 Monsieur Jean-Claude THOMAS Membre de la commission d'enquête.

Cette réunion avait pour objectif la remise du procès-verbal de synthèse au porteur du projet, à la suite de la clôture de l'enquête publique le 6 novembre 2021.

I Ouverture de la réunion

Monsieur le Maire de Villerville ouvre la réunion.

Le Président de la commission d'enquête lui remet ensuite l'exemplaire papier du procès-verbal de synthèse en lui précisant qu'il dispose d'un délai de 15 jours, à compter de ce jour, pour adresser à la commission un mémoire en réponse.

La version électronique du document lui a également été remise en fin de réunion, sous format Word et Pdf. Il est proposé au porteur du projet de répondre directement sur la version Word afin de ne pas avoir à retranscrire le texte du procès-verbal de synthèse. De la même manière, la commission d'enquête souhaite également recevoir une version Word du mémoire en réponse afin de pouvoir y intégrer directement ses commentaires.

Un échange s'engage ensuite sur le déroulement de l'enquête, sur la participation modeste du public, mais aussi sur le nombre particulièrement important de visites et de téléchargements d'éléments du dossier via le registre dématérialisé. Cette situation s'explique vraisemblablement par le fait que les personnes ayant consulté le dossier mis en ligne y ont bien retrouvé ce qui leur avait été présenté lors de la mise en place du projet.

Il Lecture du procès-verbal de synthèse

Le Président de la commission d'enquête donne lecture du procès-verbal de synthèse.

Il rappelle le nombre de dépositions reçues via les différents canaux mis à la disposition du public.

Il présente les observations déposées par le public durant l'enquête. Ces observations donnent lieu à 12 questions et 6 commentaires de la commission d'enquête.

Sont ensuite exposées les interrogations de la commission d'enquête. Elles prennent la forme de 15 questions (questions 13 à 27) auxquelles le porteur du projet devra également apporter une réponse.

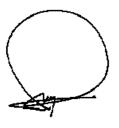
ENOUÊTE PUBLIQUE

Dossier N° E21000045B :14

1

Le dossier d'enquête est particulièrement volumineux. Afin de faciliter le travail de recherche du porteur de projet, il est convenu que la commission d'enquête lui précise la source à partir de laquelle elle a formulé la question n°18.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.



Jean-Claude THOMAS Membre de la commission d'enquête